CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E34971** **VALABLE JUSQU'AU** **11/06/2027**

ÉDITÉ LE 02/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1994

Raison sociale : ARTEM

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 04/11/2024

Capital : 150 000

11 RUE HENRI BARBUSSE
58600 FOURCHAMBAULT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NEVERS B 395158520

Siret : 395 158 520 00027

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 633816300186

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 124496886

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 124496886

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 86 58 83 36 **Fax :**

Portable : 06 81 48 84 50

Responsabilité légale :
CHANEL LOIC GÉRANT

Site Internet : http://www.sarl-artem.com

E-mail : sarl-artem@club-internet.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 635 589 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	9	12/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/04/2026 16:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.